



Oradour-sur-Vayres, le 15 mars 2024

87150 Oradour sur Vayres  
Tèl : 05 55 78 23 97

**Compte rendu réunion du 14 mars – 18h30**  
**Saint Bazile**

Nombre de délégués  
en exercice : 20  
Présents : 14  
Excusés : 2  
Votants : 14  
Quorum : 11

- **Compte administratif 2023**

M WAFLART expose le compte administratif, qui retrace les dépenses et les recettes de l'année 2023, réalisé sous la présidence de M Chalard :

|                | Résultat de l'exercice 2023 | Résultat cumulé 2023 |
|----------------|-----------------------------|----------------------|
| INVESTISSEMENT | 142 603,14                  | 1 096 951,47         |
| FONCTIONNEMENT | 227 412,03                  | 227 412,03           |
| TOTAL          | 370 015,17                  | 1 324 363,50         |

Le CA 2023 est validé par les délégués du syndicat à l'unanimité.

- **Compte de gestion**

Le compte de gestion est établi par le Trésorier. Il est identique au compte administratif. Il est validé à l'unanimité.

- **RAR**

Le Président expose les restes à réaliser en dépense d'investissement

Dépenses : 195 000 € (travaux en cours)

### Détail des opérations d'équipement (chapitres 23 et 21)

| Opérations  | Montant mandats émis HT |
|---|-------------------------|
| Réhabilitation canalisations château d'eau Maisonnais | 33 901,96               |
| Remplacement de canalisations (CVM) 5 km *            | 537 755,69              |
| Filtre CAG Vayres                                     | 61 689,85               |
| Modification génie civil station la Haute Barrière    | 11 200                  |
| Neutralisation la Martinie (chemin accès)             | 2 412,33                |
| Aménagement de chemin d'accès (la Côte Vayres)        | 4 193,75                |
| Gestion pilote Champsac (filtre CAG)                  | 5 141                   |
| Matériel de bureau (chapitre 21)                      | 1 341                   |

\*détail des renouvellements :

- Dévoiement bourg maisonnais 100 ml
- Le Poteau – le Got du mazet (champagnac) 900 ml
- Villajou (Cussac) 500 ml
- Maison neuve (St Bazile) 400 ml
- La Bussière (Vayres) 1400 ml
- Mauron (Maisonnais) 700 ml
- La Pélègerie (Cussac) 1 100 ml

#### - **Affectation de résultats**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), le conseil syndical décide d'affecter la totalité du résultat à la section d'investissement, soit **227 412,03 €** :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Excédent de fonctionnement global cumulé | <b>227 412,03</b> |
| Affectation obligatoire                  | 0                 |
| Complément libre d'affectation           | 227 412,03        |

#### - **Budget primitif 2024 (voir note de présentation annexée)**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical vote le budget de l'exercice 2024 à l'unanimité comme suit :

| BP 2024               | Dépenses  | Recettes  |
|-----------------------|-----------|-----------|
| <b>Fonctionnement</b> | 525 000   | 525 000   |
| <b>Investissement</b> | 2 024 000 | 2 024 000 |

- **Taux de promotion**

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Une délibération doit fixer ce taux, appelé « *ratio promus – promouvables* », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières). Le conseil décide de fixer ce taux à 50% pour chaque grade.

- **Attribution marché CVM prog 2024**

M. le Président fait part au conseil syndical qu'un appel d'offre en procédure adaptée, a été lancé concernant des travaux de remplacement d'environ 6 km de canalisations d'eau potable sur les communes de Champagnac la Rivière, Dournazac, Vayres et Cussac. Les travaux ont été divisés en 5 lots. Quatre entreprises ont envoyé une offre. Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 1 à 4** : Pradeau TP – le mas des Landes – 87170 Isle / Co-traitant CMCTP – ZA Bois du Breuil – 87310 Saint Laurent sur Gorre pour un montant total **de 425 345 € HT**

**Lot 5** : Cise TP – Le Gondeau – 87170 Isle pour un montant total de **82 845 € HT**

- **Attribution marché : Renforcement de canalisations aux Salles Lavauguyon**

M. le Président fait part au conseil syndical qu'un appel d'offre en procédure adaptée, par le biais d'une plateforme de dématérialisation, a été lancé concernant des travaux de renforcement sur la commune des Salles Lavauguyon. Deux entreprises ont envoyé une offre. Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes :

Pradeau TP – le mas des Landes – 87170 Isle / Co-traitant CMCTP – ZA Bois du Breuil – 87310 Saint Laurent sur Gorre pour un montant total **de 97 110 € HT**

- **Attribution marché réseaux fuyards prog 2024**

M. le Président fait part au conseil syndical qu'un appel d'offre en procédure adaptée, par le biais d'une plateforme de dématérialisation, a été lancé concernant des travaux de remplacement de canalisations d'eau potable sur les communes de Champsac et Oradour sur Vayres. Les travaux ont été divisés en 4 lots. Quatre entreprises ont envoyé une offre. Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 2 à 4** : Pradeau TP – le mas des Landes – 87170 Isle / Co-traitant CMCTP – ZA Bois du Breuil – 87310 Saint Laurent sur Gorre pour un montant total **de 378 095 € HT**

Des éléments complémentaires ont été demandés aux entreprises pour le lot 1. Celui-ci sera attribué lors du prochain conseil syndical.

- **Attribution marché recherche eau potable**

M. le Président fait part au conseil syndical qu'un appel d'offre en procédure adaptée, par le biais d'une plateforme de dématérialisation, a été lancé concernant la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable sur la commune de Cussac.

Trois bureaux d'études ont envoyé une offre. Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide de retenir le bureau d'études EGEH pour un montant de 11 660 €HT, ainsi que leurs partenaires pour la réalisation de ce projet : l'entreprise Valgo pour la géophysique et l'entreprise SOLTECH pour la réalisation d'un forage de reconnaissance.

- **Demandes de subventions**

CDDI (département) :

Dévoisement de canalisations à la demande du département pour la réalisation de travaux d'aménagements aux carrefours « Chez Fiateau » et « le Poteau ».

- **Questions diverses**

Filtre CAG Vayres : Mise en service prévue le mardi 19 mars, les travaux pour la neutralisation à la Martinie débuteront dans la foulée.

Le président rappelle que les déplacements des élus pour les réunions du syndicat sont pris en compte dans l'assurance souscrite par le syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le président expose rapidement les futurs projet en réflexion : création d'une bâche de stockage à Champsac et la mise en place de la télérelève.